

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :				
26-07-19	26-07-19	2019-8702				
	1. Intitulé du projet					
Premier boisement en peuplier						
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	s) pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	Indivision NICOULLAUD / TURLAIS					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale						
RCS / SIRET	Forme juridique	e				
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard d					
N de calegorie el sous-calegorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'	autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
51° C) Premier boisement en peuplier d'une superficie de 2,4600 ha.						
	4. Caractéristiques générales du projet					
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 c	du formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition					
 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Plantation de peuplier sur ancienne peupleraie ayant évolué en friche (présence de Ronce, Prunellier, Frêne). Boisement conforme au règlement de l'aide "au développement des peupleraies de qualité en Nouvelle-Aquitaine". Ce boisement fera l'objet d'un document de gestion durable (Codes de bonnes pratiques sylvicoles). Adhésion du propriétaire à une certification forestière (PEFC). 						

4.2 Objectifs du projet

- Valorisation de parcelle abandonnée de tout usage.
- Diversification des revenus du propriétaire.
- Production de bois de peuplier de qualité apte à approvisionner les industries locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

- Absence de travaux préparatoires du sol
- Densité préconisée de 150 tiges à l'hectare, soit des écartements entre les plants de 8 m X 8 m.
- Conservation d'une distance minimale de 5 mètres entre le premier rang et le bord de la parcelle.
- Installation de variétés de peuplier inscrites sur la la liste des « clones de peuplier éligibles aux aides de l'État pour la culture en futaie »
- Préservation des haies en bordure de parcelle.
- Ouverture des trous de plantation à une profondeur de 1 mètre minimum ; plantation à la tarière.
- Plants à protéger des chevreuils avec la pose de gaine plastique individuelle de 120 cm de hauteur. Dépose et récupération des protections à l'âge de 5 / 6 ans.
- Pose d'un paillage au pied des plançons : paille ou dalle de feutre de 70 cm X 70 cm.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Entretien des interlignes : broyage durant les six à huit premières années 1 passage minimum par an.
- Entretien des arbres : Taille de formation et élagage des peupliers jusqu'à une hauteur finale de 7 mètres (4 à 5 passages au total) jusqu'à un âge maximal de 8 ans.
- Âge d'exploitabilité des arbres de 16 / 18 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) admin La décision de l'autorité environne	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il d mentale devra être jointe au(x) dossier(:	été ou sera-t-il soumis ? s) d'autorisation(s).
Évaluation des incidences Natura 200	0.	
	projet et superficie globale de l'opération ndeurs caractéristiques	n - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Surface totale concernée par le boise	ment	2,4600 ha
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation		ong. 00°00'78" 150 Lat. 46°26'75" 090
Commune de Lezay Parcelles cadastrées ZV 5 b lieu-dit = La Petite Rivière		.ong ° ' " Lat ° ' " .ong ° ' " Lat ° ' " _
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	Joignez à votre demande les anne nsion d'une installation ou d'un ouvrage ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u	e existant ? Oui Non X
environnementale?		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de voti indiquez à quelle date il a été a	e projet et	

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type II - PLAINE DE LA MOTHE SAINT-HERAY LEZAY
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

		,	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Site Natura 2000 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay » N° FR 5412022
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel X milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural,		X	
Patrimoine /	culturel, archéologique et paysager ?			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 soi	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décri			

n U	6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :						
At	Attention particulière à la conservation et à l'entretien des haies et de la ripisylve.						
	7. Auto-évaluation (facultatif)						
A e	ou regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatic Environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on					
É١	valuation environnementale non nécessaire :						
	Plantation d'une essence adaptée aux conditions édaphiques et écologiques. Rôle d'épurateur de l'eau et du sol par le peuplier.						
	Captage CO2 - puits de carbone						
- h	Respect de document de gestion forestière durable.						
	8. Annexes						
-	8.1 Annexes obligatoires						
-	8.1 Annexes obligatoires Objet						
1	8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X					
1 2	8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);						
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le						
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),						
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;						
1	Objet Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),						
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et						
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan						
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan deva préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;						
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan deva préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

0	h	-4
O	O	eı

- Évaluation des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

C-Nicoulland

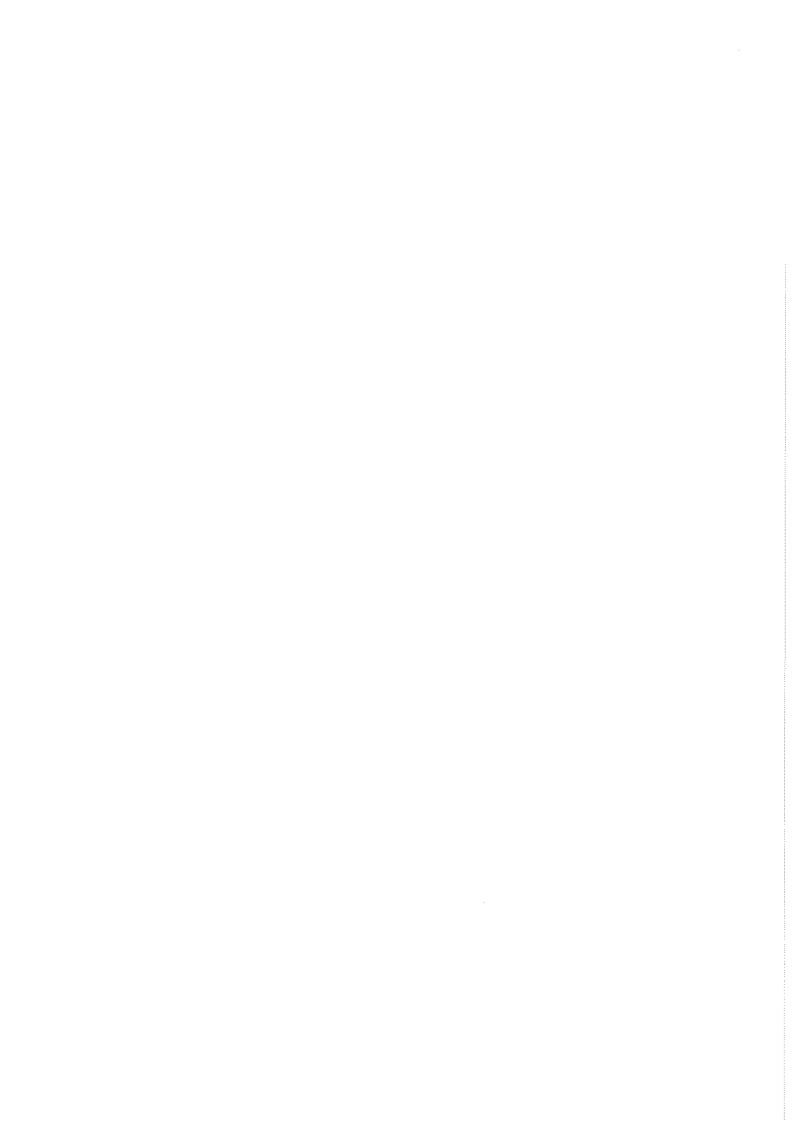
X

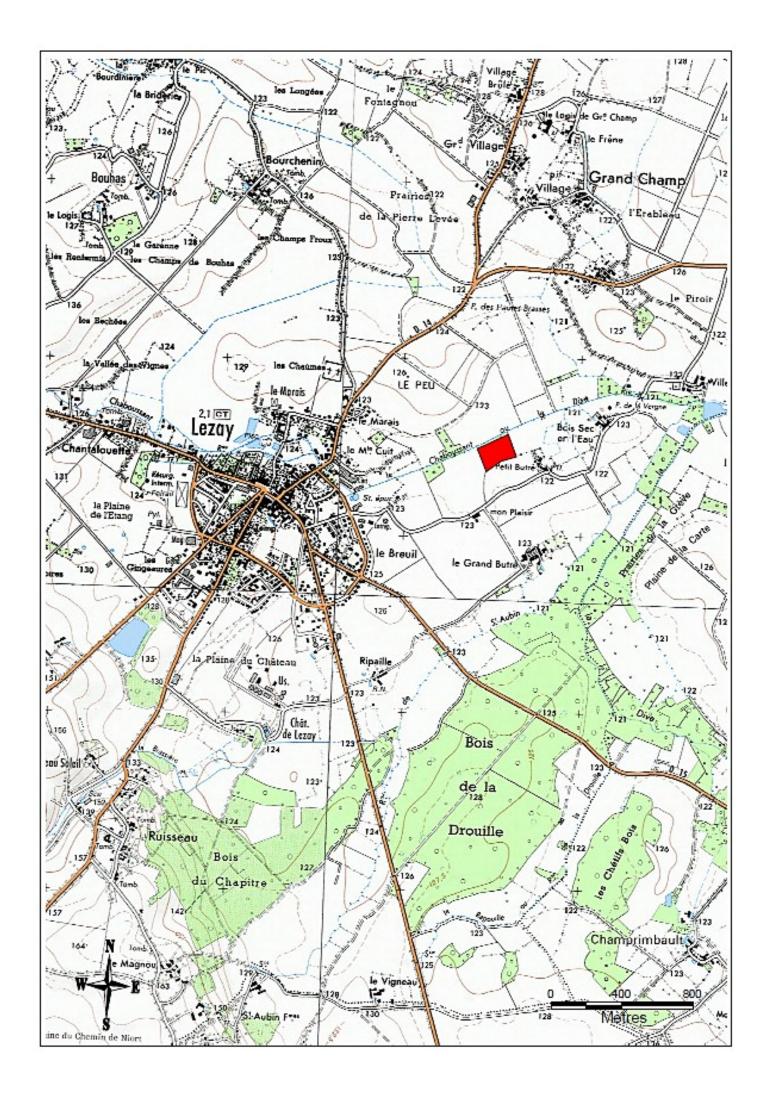
Turbelie & Nicoulleur Trançoise

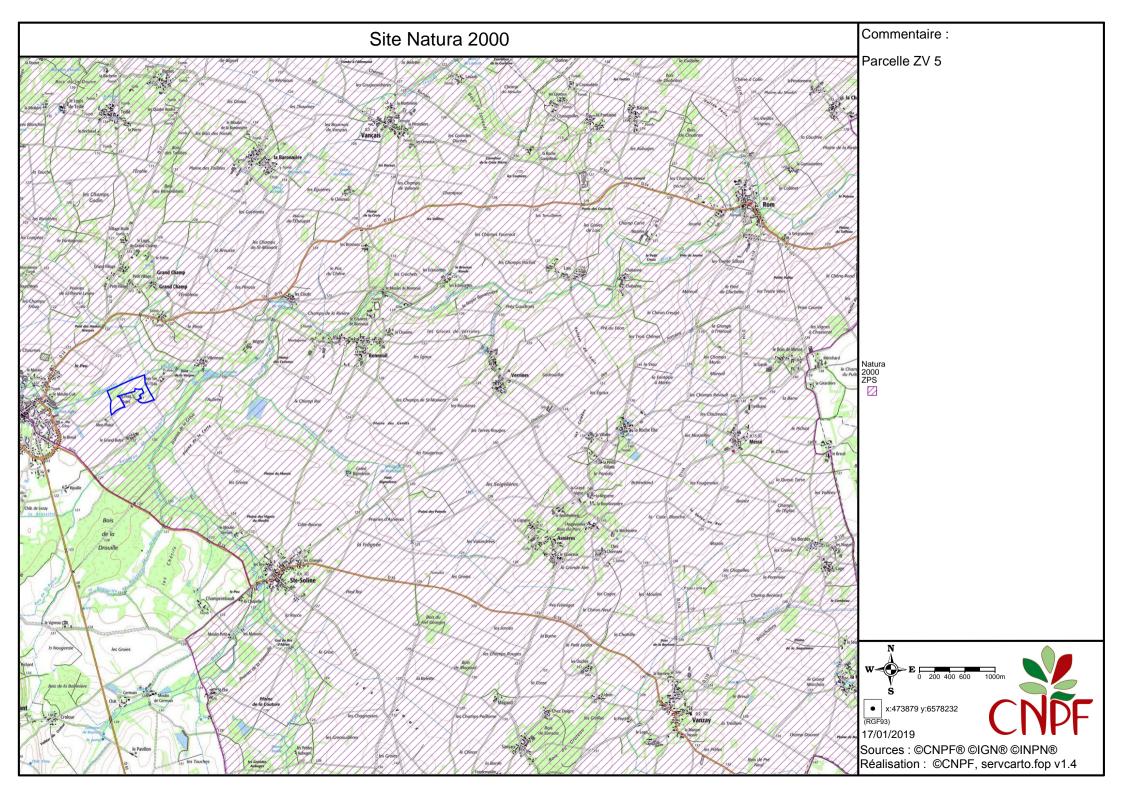
Signature

Fait à

11/11











FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET SITUE EN SITE NATURA 2000 OU SUSCEPTIBLE D'INCIDENCES

Cadre de la procédure : articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement

Le présent formulaire concerne tous les types de **projets**, **interventions**, **ou manifestations**. Des formulaires thématiques sont disponibles pour certains projets ou manifestations ; étant plus ciblés il est conseillé de les utiliser :

ATTENTION : Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le ou les sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

Ce formulaire constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23).

ATTENTION: L'évaluation d'incidence ne dispense pas de l'application des autres réglementations dont peut relever votre projet. Ce formulaire doit donc être joint au dossier d'autorisation ou de déclaration dont relève éventuellement le projet ou la manifestation.

Par contre, l'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'oppose au projet si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET:

NOM (personne morale ou physique) : Indivision NICOULLAUD - TURLAIS

Adresse: 14 bis rue Saint Nicolas

79120 Lezay

téléphone: 06 31 06 74 84 Email: marie-nicoullaud.dominique@wanadoo.fr

A QUEL TITRE L'EVALUATION DES INCIDENCES EST-ELLE REQUISE? article R414-19 du code de l'environnement préciser le N° de l'item : arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEB/391 préciser le N° de l'item : __ arrêté préfectoral n°2015-DDT-SEB-610 - (**REGIME PROPRE à N2000**) préciser le N° de l'item : 6 ETAPE 1 **MON PROJET ET NATURA 2000** a – Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention : NATURE DU PROJET : décrire le projet dans son ensemble Boisement en peuplier sur la commune Lezay section ZV - numéro cadastral : 5 b Surface totale = 2,4600 ha. Le présent projet concerne un boisement en peuplier. Celui-ci respectera l'itinéraire technique suivant : Sol argileux humide - Travaux préparatoires du sol = Broyage simple de la végétation avant plantation - plantation à la tarière entre novembre et avril - Installation de variété de peuplier inscrite sur la liste des « clones de peuplier éligibles aux aides de l'État pour la culture en futaie » Préservation des haies en bordure de parcelle et de la ripisylve - Distance de plantation par rapport aux berges du cours d'eau (Le Chaboussant – La Dive) = 5 mètres minimum - Densité de plantation de 150 tiges / ha = écartements entre les plants de 8 m X 8 m Protection individuelle des plants contre chevreuils = gaine plastique (ht de 120 cm). Dépose et récupération des protections à l'âge de 5 / 6 ans. - Entretien du sol : broyage annuel de la végétation jusqu'à l'âge de 8 ans. Puis broyage tous les 3 à 4 - Entretien des arbres : Tailles de formation et élagage des peupliers jusqu'à une hauteur finale de 7 mètres (4 à 5 passages au total) jusqu'à un âge maximum de 8 ans. Les branches au sol seront broyées.

En cas d'exploitation ou de travaux forestiers, respect d'une période de quiétude pour la faune : aucune intervention mécanique entre mi-mars et fin-juin et pas de travaux lourds prolongés (>2 jours) entre le

Le cas échéant, citer le régime d'autorisation ou de déclaration auquel il se rattache et service instructeur :

Date du dépôt du dossier d'autorisation ou de déclaration :

Non utilisation de produits phytopharmaceutiques (herbicides; fertilisation)

- Âge d'exploitabilité des arbres de 16 / 18 ans.

1er juillet et le 15 août.

Service instructeur : ____

b - Localisation du projet

Sur quelle commune se situe-t-il ? Lezay

Joindre une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000°, plan de masse, plan cadastral, etc ...).

L'ensemble des éléments liés au projet doit également apparaître sur la carte (accès chantiers, emprise temporaire pour stockages, zones de vol, ...).

Reportez-vous à l'annexe 2 pour réaliser la carte.

Si votre projet se situe hors site Natura 2000, utilisez le formulaire spécial pour ces cas.

Si votre projet est soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 en application de l'arrêté préfectoral relatif au régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000, en application de l'arrêté préfectoral n°2015-DDT-SEB-610 du XXXX 2015, ce formulaire sera à transmettre à la DDT pour instruction.

Votre projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000

Noms des sites : Plaine de la Mothe St Héray - Lezay

c- Emprises au sol et aménagements associés au projet ou à la manifestation :

C	OMPLETER	Cocher si concerné	Précisions surface, longueur, quantité
e an	Pendant les travaux		
Emprise	Temporaire		
ᇤ	Permanente	\boxtimes	2,4600 ha
ociés	Voirie, piste de chantier, circulation		
ass	Réseaux divers		
uts	Parking		
Infrastructures et aménagements associés	Zone de stockage, ou de chantier		
amén	Coupe, défrichement, arrachage		
s et	Tribunes		
ture	Village de tentes		
truc	Sanitaires		
Infras	Autres :		
Divers	Circulation du public		
Οiv	Autre		

d- Pé	riode et durée envisagée du projet ou manifestation :	
	Le projet ou la manifestation se déroulera en période :	nocturne

Pour une mani	Pour une manifestation :						
durée et date prévue :							
Pour un projet	:						
	Phase travaux	Phase d'exploitation					
Durée envisagée	☐ < à 1 mois	☐ < à 1 mois					
Duree envisagee	de 1 mois à 6 mois	de 1 mois à 6 mois					
		☐ < à 1 an					
	> à 1 an - préciser :	☐ > à 1 an - préciser :					
Dates prévues							
	•						

ETAPE 2 INCIDENCES POTENTIELLES

a – Identification des effets et définition de la zone d'influence (liée à la nature et à la portée des effets) :

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule zone d'implantation du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Pour aider à définir cette zone, **cochez** ci-après les effets potentiels du projet, estimez leur étendue ou portée

Identification des	Cocher si concerné	Durée	de l'effet	Portée de l'effet		Précisions
effets potentiels		ponctuel	permanent	Sur l'emprise décrite étape 1	Au-delà – précisez la distance de portée en m ou km	
Piétinement sur la végétation					m km	
Intervention sur végétation (arrachages, curages, débroussaillage)					m km	
Rejet ou écoulements vers le milieu aquatique					m km	
Rejets accidentels polluants dans le milieu aquatique					m km	
Déchets ou résidus liés aux travaux ou à l'activité					m km	

Modifications ou rupture des écoulements d'eaux pluviales (modifiant l'alimentation d'une cours d'eau ou d'une zone humide)					m km	
Prélèvement d'eau					m km	
Bruits, vibrations, mouvements pouvant déranger certaines espèces					m	
Éclairages nocturnes pouvant déranger certaines espèces					m km	
Localisez sur une carte au 1/25 000 ème la zone d'influence estimée (Vous pouvez tracer cette zone sur la carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 demandée à l'étape 1)						
b – État des lieux de la	zone d'i	nfluence	9 :			
Il s'agit de faire un état 2000, présents dans la ceux et celles qui risquei	zone d'in	fluence,	et sur lesq	quels peuvei	nt porter les effets	; puis de déterminer
Habitats d'intérêts con	nmunaut	aires sus	sceptibles	d'être imp	oactés	

Pour savoir si les milieux présents dans la zone d'influence sont des habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir annexe 1) et de joindre la copie des informations fournies.

© Compléter et cocher si concerné

Habitats d'in	térêts communautaires justifia	nt la désignation du d	ou des sites Natur	a 2000	
Type de milieux	Nom de l'habitat	Présent sur la zone d'emprise du projet (Cf.p2)	Présent sur la zone d'influence du projet (Cf. p4)	Risque d'altération ou de destruction dû aux effets au projet	
Bois ou forêt					
Ripisylve (boisement de berge)					
Landes					
Formations buissonnantes ou à hautes herbes					
Prairies ou pelouses			×		
Zones de marais ou humide					

Milieux aquatiques	Réseau hydraulique	×	
Affleurements rocheux			
cavités			
Autres			

Espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactées

Pour savoir si les espèces présentes dans la zone d'influence sont des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir annexe 1) et de joindre la copie des informations fournies.

Ē	spèces d'intérêts comm	unautaires justit	iant la désigna	ation du ou des sites Na	tura 2000
Groupe	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet (Cf. p2)	Présent sur la zone d'influence du projet (Cf. p4)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Plante aquatique					
Insecte (libellule)	***************************************				
Insecte (papillon)					
Insecte (coléoptère)					
Poisson ou espèce aquatique					
Amphibien					
Mammifère (chauves- souris)	Auditates				
Autres mammifères					
Reptile					
E	spèces d'intérêts comm	unautaires justif	iant la désigna	ation du ou des sites Na	tura 2000
Groupe	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet (Cf. p2)	Présent sur la zone d'influence du projet (Cf. p4)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Si un des sites	N2000 présent dans la z	one d'influence	est une ZPS		
Oiseaux	Pic noir Bondrée Apivore Busard cendrée Busard St Martin		×		

c - Synthèse des incidences potentielles :

INCIDENCES DIRECTES

Concerne les habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets, en s'appuyant sur les tableaux précédents.

☐ Destruction d'habitat :					
le(s)quel(s)		surface détruite			
☐ Destruction d'habitat d'espèce :					
le(s)quel(s)	habit	at de quelle(s) espèce(s)	surface détruite		
☐ Destruction d'espèce					
le(s)quelle(s)	noml	ore d'individus potentiellement d estimé de la population de l'esp			
		estime de la population de l'esp	rece sur le site		
☐ Altération temporaire / fragmentate	tion d'habit	at			
le(s)quel(s)		surface concernée			
☐ Dérangement, perturbation d'espe	èces				
le(s)quelle(s)		de quoi ? Reproduction, alime	ntation, repos		
INCIDENCES INDIRECTES					
Suppression de corridor écologique populations d'espèces du site	e et perte	de fonctionnalité du site pou	r les échanges entre		
Retardement, de l'accomplissement des facteurs maintenant le site dans des			perturbations durable		
Perturbation temporaire des facteurs	s maintenan	t le site dans des conditions f	avorables		
Autres :					

Conclusion de l'étape 2 :

Les effets du projet portent-ils sur les habitats, les habitats d'espèces (leurs milieux de vie) ou sur les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 situés dans la zone d'influence du projet ou de la manifestation, que ce soit directement ou indirectement ?

NON - il n'y a aucune incidence potentielle ⇒ Passer à la Conclusion générale p 10

OUI – il y a des incidences potentielles ⇒ Compléter la partie suivante Étape 3

ETAPE 3 MESURES PRISES POUR ATTENUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES POTENTIELLES IDENTIFIEES

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou de supprimer les incidences identifiées. Par exemple : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, modification de la période d'intervention ...

Il s'agit ici de définir ; la nature des mesures, leur période d'application, les engagements pour leur suivi technique et pour les dépenses éventuelles occasionnées, ainsi que les incidences résiduelles après application de ces mesures

	Exemples de types de mesures de suppression et/ou de réduction	d'in	pact
	Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure		
	Utilisation de techniques alternatives	>	Décrire précisément en quo les mesures proposées
Adaptation de la	Adaptation des périodes de travaux ou d'exploitation		limitent ou suppriment les incidences du projet sur
	Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels		le(s) site(s)sur quelles espèces ou habitats
	Adaptation des équipements sonores, des éclairages		
		>	Indiquer le suivi envisagé
	Réorganisation des accès terrestres ou marins, aériens, des circulations de publics ou de parkings		pour garantir la bonne réalisation de ces mesures
	Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet		

CONCLUSION GENERALE PROPOSEE PAR LE DEMANDEUR

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 qui peuvent être concernés.

ATTENTION: Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000

Mon projet est soumis à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L 414-4 et R 414-19 et suivants du code de l'environnement. Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), sauf pour les projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000 pour lesquels ce formulaire fait office de demande d'autorisation, ainsi que dans le présent formulaire, et dont je certifie l'exactitude, je déclare que :

NON, il n'y a pas d'incidences significatives :

Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur. Pour les projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000, le présent formulaire fait office de demande d'autorisation et est à déposer à la DDT pour instruction.

OUI, il y a des incidences significatives :

L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé, afin d'être joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Fait à (lieu) : LEZAY Le (date) :	enter sold
Nom, Prénom : NICOLLAUD Christian	
Signature (et cachet) :	Tulais Celloille
	Vicoulleur Fiduquese

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE EVALUATION DES INCIDENCES

Exemplaire original du présent formulaire complété, daté et signé.
Pour les projets ou manifestation relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration : copie des éléments descriptifs du projet ou de la manifestation, utiles à l'instruction de l'évaluation d'incidence et la copie du récépissé de dépôt ou courrier de demande auprès du service instructeur.
Une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000°, plan de masse, plan cadastral, etc).